

des tours différentes à chaque fois. M. HERITIER explique que le circuit comportant 18 tours doubles est composé de 6 branches principales, contrôlées chacune deux fois par mois.

Mme PARIS estime le contrôle inopiné prioritaire et souhaite que la Société ENERTHERM soit la première à faire l'objet de ce type de contrôle.

M. AVEZOU demande si la Société ENERTHERM ne pourrait pas être tentée de revenir au gaz pour l'installation de Courbevoie et demande des précisions sur la distance létale ramenée à 60 m pour l'installation de Nanterre, alors que les premières études l'estimaient à 300 m.

M. BRIERE rappelle que les installations n'appartiennent pas à ENERTHERM et que le propriétaire devrait donner son accord en cas de modification du combustible utilisé. En ce qui concerne la distance létale, les études ont entraîné une modification du projet initial permettant de ramener cette distance aux 60 m indiqués. Ainsi, la toiture est soufflable et les chaudières ont une dimension moindre que prévue.

M. le Secrétaire Général demande si les distances létales sont les mêmes pour le fioul lourd et le gaz. M. BRIERE répond que TECHNIP a conduit les études et que l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (I.R.S.N.) a été tiers-expert sur ce dossier.

M. AVEZOU soulève le problème de l'automatisation, du manque de personnel, et aborde le problème des pannes et du risque de terrorisme.

M. BRIERE explique qu'en cas d'incident le personnel essaierait de shunter l'alarme alors qu'un automate arrêtera l'installation. De plus, le démarrage et l'arrêt de toute machine ne se fera qu'en présence humaine et l'équipe de maintenance sera présente en plus du gardiennage 24/24.

En réponse à la question de l'association Naturellement Nanterre sur les canalisations de gaz supplémentaires nécessaires au fonctionnement de la future chaufferie, M. BRIERE explique que les canalisations de gaz sont celles de GAZ de FRANCE et M. DOLCEROCCA complète en indiquant que la canalisation haute pression existe déjà et passe à quelques mètres du terrain de la rue Noël Pons. Seuls les quelques mètres nécessaires à l'alimentation de la chaufferie seront implantés. L'association rappelle un incident à Dunkerque, où la sirène d'alarme a retenti 48 h avant qu'un responsable n'agisse, et demande combien de personnes seront présentes sur le site. M. le Secrétaire Général s'enquiert également du nombre de salariés sur les deux sites : M. BRIERE répond que sur 70 employés, 30 sont présents chaque jour à Courbevoie, et 3 personnes la nuit et le week-end. En cas de problème, les personnels d'astreinte pour Nanterre seraient alertés par les personnes en poste à Courbevoie. En tout état de cause, une salle de commande est prévue à Nanterre.

Mme PARIS demande à connaître le diamètre des canalisations d'eau surchauffée qui relieront à terme les deux installations : M. BERTAUX explique que deux canalisations de 600 mm seront installées dans un tunnel de 2,5 m de hauteur, permettant ainsi une intervention humaine. Leur longueur unitaire sera d'1,5 km. Le diamètre des canalisations est identique à celui des canalisations actuelles desservant les immeubles clients d'Enertherm. Un tunnelier creusera les passages à une profondeur de 12 m (10 m étaient prévus, mais à la demande de l'EPAD la profondeur est augmentée de 2 m pour permettre l'implantation des immeubles futurs).

M. le Secrétaire Général demande le nombre de jours où les installations de Nanterre seront en charge : M. BRIERE répond que les installations seront en charge permanente, avec un arrêt d'une semaine 2 fois par an pour maintenance.

Mme PARIS revient sur le projet et déplore que la deuxième centrale ne s'explique que par des motifs d'approvisionnement.